

RÈGLEMENT DU “CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA” - 2025

1. PRÉSENTATION

Le “CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA” est une réunion de groupes de musique de chambre de toutes nationalités qui vise à promouvoir la pratique musicale tout en encourageant la culture musicale et interprétative des plus jeunes.

Il célébrera sa septième édition les 5 et 6 avril 2025 à l'Auditorium du Palau de Gel de Canillo, Andorre.

2. PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux ensembles de musique de chambre instrumentaux et/ou vocaux. Les groupes de 2 à 8 membres peuvent participer, sans restriction d'âge.

3. CATÉGORIES

Trois catégories sont établies :

.- **CATÉGORIE PICCOLO** : participants nés à partir du 1/1/2011, inclus. L'inscription est gratuite.

.- **CATÉGORIE DE BASE** : participants nés entre les 1/1/2007 et 31/12/2010, inclus. L'inscription coûte 20 € par groupe.

.- **CATÉGORIE AVANCÉE** : participants nés avant le 31/12/2006, inclus. L'inscription coûte 60 € par groupe.

Dans le cas où un groupe est composé de musiciens des deux catégories, le groupe participera à la catégorie à laquelle appartient la majorité de ses membres, ou à la catégorie au choix du groupe, si le nombre de membres de l'une et de l'autre catégorie est identique.

Toute formation peut choisir de postuler dans la catégorie Avancée, même si elle répond aux critères pour postuler dans la catégorie de Base ou Piccolo.

En cas de nécessité, l'organisation procédera à une sélection sur base du dossier d'inscription et des œuvres présentées, en présélectionnant les formations qu'elle considère pour chaque catégorie, en tenant également compte de leur participation ou non aux éditions précédentes.



4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 24 mars 2025, à 23h59.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer la documentation suivante à l'adresse électronique de concurs@amicscambraromanica.ad :

- .- Formulaire d'inscription, obtenu sur le site www.amicscambraromanica.ad/inscripciones,
- .- Copie scannée ou photo du document d'identité ou du passeport de chaque membre,
- .- CV résumé de la formation (maximum 250 mots) avec une photo de groupe,
- .- Copie de la partition générale des œuvres présentées.

Une fois la documentation reçue et validée, un lien de paiement pour les droits d'inscription sera envoyé. Celui-ci doit être effectué avant la date du concours.

Seules des œuvres publiées et de style conforme (de la renaissance à la musique contemporaine) aux directives du cycle Cambra Romànica peuvent être soumises. Le jury et/ou l'organisation évalueront si des modifications du programme peuvent être acceptées après la soumission de l'inscription.

5. CONCOURS

Le concours comportera deux phases, la PHASE ÉLIMINATOIRE et la PHASE FINALE.

L'ordre de passage et les horaires de la phase éliminatoire seront décidés par l'organisation et seront communiqués après la clôture des inscriptions, avec le reste des instructions pour les participants.

Après avoir terminé la phase éliminatoire, l'ordre de passage et les horaires de la phase finale, établis par le jury du concours, seront communiqués.

La catégorie Piccolo ne se présentera qu'en phase éliminatoire.

.- PHASE ÉLIMINATOIRE, le samedi 5 avril 2025, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Conformément à l'ordre de passage, les candidats interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 12 minutes.

.- PHASE FINALE, le dimanche 6 avril 2025, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Elle se déroulera le dimanche matin également en deux tours, en commençant par la catégorie de BASE et suivie par la catégorie AVANCÉE.



Les finalistes interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 15 minutes.

6. JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de l'interprétation et de la pédagogie de la musique de chambre andorran et international. Sa composition sera annoncée avant le début du concours sur le site www.amicscambraromanica.ad.

7. PRIX

CATÉGORIE PICCOLO

1er prix : Diplôme et cadeau

2ème prix : Diplôme et cadeau

Prix du public.

CATÉGORIE BASE

1er prix : 400 € et diplôme, avec l'option, si le jury et l'organisation le considère, de présenter un concert (non rémunéré).

2ème prix : 200 € et diplôme.

Prix du public.

CATÉGORIE AVANCÉE

1er prix : 3.000 €, diplôme et offre de présenter un concert (rémunéré séparément).

2ème prix – GrandValira : 1.000 €, diplôme et option de présenter un concert (rémunéré séparément).

3ème prix : 500 € et diplôme.

Prix du public.

Le Prix du public sera indiqué sur le diplôme des gagnants. Tous les prix seront soumis aux retenues fiscales légalement établies. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix. De même, il peut accorder "ex aequo" certains prix, en répartissant le montant du prix à parts égales.



8. FRAIS

FRAIS D'HÉBERGEMENT

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement des participants qui en feront la demande, au camp d'été AINA à Canillo (www.aina.ad) pour les nuits du vendredi et samedi 4 et 5 avril. Cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

9. ORGANISATION DU CONCOURS

L'association AMICS DEL CAMBRA ROMÀNICA est chargée de l'organisation du Concours International CAMBRA ROMANICA, ainsi que de la résolution des problèmes et des questions qui pourraient surgir.

10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'organisation mettra un piano à la disposition des groupes qui en auront besoin.

Les gagnants du 1er prix de la catégorie AVANCÉE de deux années précédentes ne seront pas autorisés à se présenter.

Tous les membres d'un groupe doivent participer à l'ensemble du programme.

Dans la catégorie AVANCÉE, aucun participant ne peut faire partie de plus d'un groupe, sauf si le groupe est composé de 3 membres ou plus (et une seule personne se répète). L'association se réserve le droit d'évaluer cet aspect au moment de l'inscription.

L'accès public sera autorisé pendant les auditions des deux phases.

En se présentant au concours, les participants acceptent de transférer leurs droits d'image et de son à l'association afin que les auditions puissent être enregistrées par l'organisation du concours dans le but d'être retransmises en direct et différé puis utilisées ultérieurement par les canaux de diffusion de l'association, à toutes fins qu'elle considérera utiles.

Les décisions du jury seront sans appel.

